

Département du Finistère  
Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE)  
**COSUI n°4**  
Compte-rendu de la réunion du 12 décembre 2013

**Etaient représentés :**

- Monsieur le Président du Conseil Général
- Monsieur le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer
- Monsieur le Directeur de la Direction interdépartementale des Routes Ouest
- Monsieur le Président de Brest métropole océane
- Monsieur le Maire de Quimper
- Monsieur le Maire de Douarnenez

**Absents excusés :**

- Mme Simon-Guillou
- Monsieur Le Maire de Landerneau
- Monsieur Le Délégué régional du Réseau Ferré de France
- Monsieur le directeur de l'ADIL du Finistère

Le quatrième comité de suivi s'est tenu en Préfecture de Quimper, le 12 décembre 2013, salle Jean Moulin à 9h30 sous la présidence de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Secrétaire Général rappelle que la dernière réunion du COSUI avait eu lieu en décembre dernier.

Monsieur Le Guellec, Responsable du Service Risques et Sécurité à la DDTM29, indique l'ordre du jour de la réunion et rappelle le contexte dans lequel s'inscrit la démarche « bruit ».

Monsieur Blaise, Chef de l'unité Prévention des risques du Service Risques et Sécurité, présente la démarche de la DDTM29.

Madame Chiquet, responsable du service politiques routières et qualité du conseil général du Finistère, présente la démarche du PPBE initiée pour les collectivités (CG29, Brest métropole Océane et Ville de Quimper).

Les diaporamas de ces deux démarches ont été diffusés en séance et joints au dossier remis en début de séance. Ils seront également mis en ligne sur le site internet départemental de l'Etat (IDE).

**PPBE-Etat – 1ère échéance :**

Le PPBE de l'Etat du Finistère concerne les grandes infrastructures routières de plus de 6 millions de véhicules par an, ce qui est le cas des routes nationales 165, 265 et 12 dans le département du Finistère. Ce PPBE a été approuvé le 29 janvier 2013. L'action principale

de ce PPBE est la résorption des points noirs du bruit. Pour cette action un marché d'études a été confié à un prestataire extérieur (2AF acoustique) ayant pour mission :

- la réalisation des diagnostics acoustiques et thermiques
- l'établissement au profit du propriétaire du cahier des charges de consultation des entreprises spécialisées de pose de menuiseries
- la rédaction des conventions de financement de l'opération
- l'analyse des devis transmis par les propriétaires
- la réception des travaux

Monsieur Blaise indique que 35 rapports comprenant l'établissement des diagnostics, les cahiers des charges de travaux et les projets de conventions ont été adressés aux propriétaires. A l'aide de ces documents, les propriétaires peuvent faire établir des devis. Ces devis seront validés par le bureau d'étude, dès lors et après instruction de la demande de subvention, la convention de financement pourra être signée par le représentant de l'Etat. Cette convention signée permettra au propriétaire de passer commande à l'entreprise chargée des travaux et à l'Etat de programmer les montants des subventions.

Les premiers travaux devraient avoir lieu au premier trimestre 2014

Monsieur le secrétaire indique qu'il est important de veiller à informer les propriétaires ayant formulés un refus de subvention dans le cadre de ce marché, de leur droit à y prétendre quand même, de même que le délai pendant lequel ils peuvent faire valoir ce droit. Un courrier en ce sens sera adressé à chaque propriétaire ayant refusé l'offre.

### **PPBE-Collectivités – 1ère échéance :**

Anne-Laure Chiquet (CG29), indique que le projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement a été mis à la disposition du public l'été 2013. Le conseil général a validé le PPBE début décembre 2013. La ville de Quimper a prévu de faire approuver le document avant fin décembre 2013, et Brest Métropole Océane soumettra à approbation le document au cours du premier trimestre 2014.

Monsieur le secrétaire général demande si la réflexion du PDU de Quimper tient compte du PPBE et plus généralement du bruit des voies.

Monsieur Rault précise que ces données ont été prises en compte.

### **Cartographie du bruit de la seconde échéance**

La cartographie du bruit stratégique de la seconde échéance pour l'Etat a été réalisée et approuvée en juillet 2013. Les documents sont disponibles sur le site internet départemental de l'Etat dans le département à l'adresse suivante :

[www.finistere.gouv.fr](http://www.finistere.gouv.fr)

Monsieur Blaise indique la DDTM a reçu les éléments de cartographie fin juillet 2013, que l'ensemble du réseau a fait l'objet d'une cartographie, celle-ci concerne une soixantaine de communes.



Les cartes de bruit vont être adressées :

- pour avis aux communes concernées
- pour réalisation d'un PPBE aux différents gestionnaires concernés.

Les cartes seront par la suite approuvées et mises en ligne sur le site internet de l'Etat à l'adresse rappelée ci-avant.

La question de l'envoi de ces cartes aux communes concernées et ce avant la période électorale de mars 2014 est posée en séance.

**PPBE-Etat – 2ème échéance :**

Le projet de PPBE de l'Etat est réalisé, il sera adressé pour avis aux communes puis mis à la disposition du public en 2014, puis approuvé par arrêté préfectoral.

**PPBE-Collectivités – 2ème échéance :**

Les PPBE-collectivités devront être achevés dans le délai de 1 an à compter de leur notification. Ce délai contraint a été fixé par le ministère.

BMO souhaite disposer rapidement des données afin de réaliser au plus tôt le PPBE agglomération où le volet routier n'est que l'une des données, les autres sources de bruit sont aussi à prendre en compte et notamment le bruit induit par le tramway.

Monsieur Joanny (BMO) demande si la cartographie réalisée tient compte des dernières modifications de trafic induites par la mise en place du tramway sur le territoire de BMO.

La DDTM indique que la cartographie actuelle ne tient pas compte de ces données mais qu'une révision de l'ensemble des cartes de bruit de la première échéance est prévue pour 2014 et qu'à cette occasion, ces données pourront être analysées plus particulièrement.

**Révision des cartes de bruit de la première échéance :**

L'Etat compte initier la démarche de révision des cartes de bruit de la première échéance en 2014.

Monsieur Le Secrétaire Général remercie les personnes présente et clôt la séance.

Nota : La prochaine réunion inter-régionale BRUIT sous l'égide du COTITA est prévue au premier trimestre 2014 à Rennes, la date vous sera communiquée dès que possible.

Pour le préfet,  
le secrétaire général,

Martin JAEGER